

Intervention au congrès autour du Projet de Résolution générale

Pour la défense de la loi du 09 décembre 1905 portant sur la Séparation des Eglises et de l'État

Comme vous le savez, cette année, la *loi de 1905* soufflera en décembre ses 120 bougies. La loi prend de l'âge, mais le principe de Séparation des Eglises et de l'Etat qu'elle institue ne se corrompt pas. Nous ne disons pas que cette loi est éternelle et que modifier sa lettre serait sacrilège. L'intégrisme n'est pas notre tentation. En revanche, le principe, dans son esprit, nous semble toujours bon. Aussi, pourquoi vouloir modifier ce qui convient ?

La question mérite toutefois d'être posée puisque certains veulent la changer : qu'est-ce qui ne leur convient pas ?

Avant d'entreprendre de répondre, rappelons, en accord avec **Ferdinand Buisson** – ce qui en matière de laïcité demeure encore une autorité plus sûre que **Bruno Retailleau**, responsable du Bureau central des cultes – que la laïcité ne se réduit pas à la Séparation mais que la Séparation est la condition de la laïcité. La laïcité désigne un idéal d'émancipation individuelle et collective. Pour y tendre, à défaut d'y parvenir, il faut placer l'égalité souveraineté des hommes au-dessus de tout autre pouvoir ou autorité. C'est sur la stricte Séparation en droit du pouvoir politique – qui acquiert ainsi son autonomie - des pouvoirs théologiques ou religieux que la laïcité se fonde. La neutralité de l'État en matière de religion en est la conséquence nécessaire : l'élu ou le mandaté du peuple dans sa mairie et le prêtre dans sa chapelle.

Ce principe juridique de Séparation est un principe de liberté et de pacification. Il garantit la liberté absolue de conscience et le libre exercice des cultes. Rien, mis à part ce qui trouble l'ordre public, ne peut justifier l'interdiction d'une opinion, d'une croyance ou d'un culte.

Aussi, notre question revient, avec la possibilité d'une réponse : si certains veulent changer la loi, qu'est-ce qui ne leur convient pas ?

La réponse semble évidente : en vouloir à la Séparation, c'est vouloir le cléricisme. C'est vouloir instrumentaliser les religions à des fins de domination politique. C'est l'éternel retour du cléricisme.

La réplique enfantine « *c'est celui qui dit qui l'est* » révèle bien la projection sur l'autre de ses propres désirs : on brandit pour faire peur un rapport sur les Frères musulmans et l'islamisme politique en France et en même temps, le gouvernement et les représentants de l'État ne semblent pas gênés par les ribambelles de chroniqueurs de plateaux de télévision, d'éditorialistes affolés ou de politiciens surexcités qui, à longueur d'antenne, nous révèlent que la France est culturellement chrétienne, qu'il ne faut pas avoir honte de ses racines et de ce que nous sommes, qu'il faut arrêter de nous excuser pour le temps des colonies – comme s'il était fini et comme si l'accord de Bougival pour la Nouvelle-Calédonie était une excuse adressée au peuple kanak- mais qu'il faut au contraire être fier de la civilisation que nous avons apporté aux peuples colonisés qui, c'est bien connu, marchaient encore à quatre pattes avant l'arrivée des missionnaires chrétiens.

L'inconscient du peuple français aurait un profond désir de monarchie et de catholicisme, mais des gauchistes radicalisés instrumentalisant des minorités ethniques et religieuses exogènes nourriraient un refoulement coupable, une censure culpabilisatrice.

Pourquoi une inquiétude et une réaction à géométrie variable de la part des membres du gouvernement ou de la part du président de la République ? Pourquoi ne disent-ils rien ?

Y a-t-il un bon intégrisme catholique politique financé par **Pierre - Edouard Stérin** et consorts et un mauvais islamisme politique financé par les frères musulmans ?

Les Islamistes voudraient-ils se séparer de la République tandis que les Catholiques intégristes voudraient au contraire se fondre dans l'universalisme républicain ?

La position de la Libre Pensée est limpide : un intégrisme ne vaut pas mieux qu'un autre ! Le cléricalisme, qu'il soit musulman, catholique ou shintoïste, est à combattre.

Bien sûr, pour **Jordan Bardella** et **Eric Ciotti**, il n'y a pas de rupture d'égalité républicaine ni d'entorse à la *loi de 1905* lorsqu'ils exigent l'interdiction du voile musulman dans l'espace public tout en défendant l'installation de crèches de la nativité dans les mairies. Il est en effet clair pour tout le monde qu'un voile est un signe d'oppression religieuse anti-républicain tandis qu'une crèche de la nativité est une installation culturelle qui, en plus de ravir les yeux, apporte de la joie à toutes les familles.

Evidemment, pour le républicain **Bruno Retailleau**, il est hors de question de faire deux poids deux mesures en donnant 12 milliards d'euros par an à l'enseignement catholique sous contrat, bien connu pour les mœurs irréprochables de ses internats, sans donner en même temps le droit au lycée musulman **Averroès** de Lille de fermer ses portes en suspendant son contrat d'association pour des « *manquements graves aux principes fondamentaux de la République* », manquements non reconnus par le tribunal administratif de Lille.

Robert Ménard, maire de Béziers issu d'une famille catholique pied noir installée en Algérie, qui milita dans sa jeunesse à la Ligue communiste révolutionnaire après avoir fréquenté les milieux anarchistes puis trotskistes, le clame haut et fort : ici, on est en France, on doit donc vivre à la française !

Vivre à la française, ça veut dire vivre en bon chrétien. Les musulmans seront tolérés, mais à condition qu'on ne les voit pas. La laïcité de **Ménard**, c'est faire respecter sa loi de Séparation de la France et des musulmans.

Accorder des droits différents en fonction de l'appartenance ethnique et religieuse des citoyens, telle est l'égalité républicaine ! Personne ne les empêche d'accéder aux mêmes droits que les autres après tout, il leur suffit de renoncer à l'Islam ; ça ne dépend que d'eux. Musulmans, encore un petit effort pour être républicains !

Le maire de Béziers installe chaque année sa crèche de la Nativité dans ou aux alentours de la mairie et le préfet ne dit rien. Et pour cause, monsieur le préfet, représentant de l'État, assiste à la messe de la feria de Béziers avec monsieur le maire. Tout cela, n'en doutons pas un instant, ne pourrait pas se faire sans la complicité de l'Elysée, sans la complicité de l'exécutif.

Trop souvent, et de plus en plus, lorsque les principes républicains sont rappelés, on est surpris d'en trouver un nouveau : l'unité. La République serait désormais une, indivisible, laïque, démocratique et sociale. Cet appel à l'unité, rajouté à l'indivisibilité, est le pendant de la lutte contre le séparatisme.

L'unité, c'est le contraire de la pluralité et du pluralisme, c'est donc le contraire de la démocratie. La souveraineté ne se divise pas, elle est populaire, en revanche, les citoyens n'ont pas à se ressembler, n'ont pas à se conformer à un mode de vie ou à une croyance. Il leur suffit de respecter les lois qui n'acquièrent leur légitimité ou leur force d'obligation que dans la mesure où elles contribuent à protéger nos libertés.

Si la République est laïque, c'est parce qu'elle s'oppose à l'uniforme ou à l'uniformisation des consciences.

Répetons-le : **l'État est laïque, pas la société.** La laïcité, c'est l'interdiction du cléricisme, ce n'est pas l'interdiction des religions. La laïcité, ce n'est pas la sécularisation. La laïcité, ce n'est donc pas un athéisme d'État, ni l'imposition d'une idéologie d'État ou d'un culte républicain avec ses saints et ses minutes de silence. **La laïcité, c'est un principe juridique de Séparation** qui, en droit, est susceptible d'être opérationnel dans tous les États ou pays du monde. Elle n'est pas le fruit tardif d'une maturation du germe universaliste du catholicisme romain qui rendrait le principe de laïcité soi-disant si étranger et incompréhensible à l'oriental, à l'arabe, au musulman, à l'éternel fanatique de l'est et du sud qui somnolerait toujours dans le petit matin de l'Histoire.

Ceux qui quotidiennement falsifient la laïcité et maudissent les Lumières ont en plus le culot de dire qu'elle est la preuve de la supériorité de notre civilisation. **Marine Le Pen** confiait au journal *La Croix* en 2017 qu'elle était extrêmement croyante et qu'elle n'avait jamais douté. Nous ne pouvons que l'inviter à croire un peu moins et à douter un peu plus. Il paraît que c'est par là que la réflexion débute. Quant à **Jordan Bardella**, il confesse « *qu'il n'est pas nécessaire d'être croyant pour s'incliner devant le Christianisme* ». La messe est dite !

Dans ce moment de falsification, de détournement, de récupération et de confusion générale, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** a donc un rôle décisif. Elle doit démasquer les tartuffes. Et la tâche est rude, car les manipulations sont parfois plus subtiles.

Derrière l'accusation d'« *islamo-gauchisme* », nouvelle version du maccarthisme dont la stratégie consiste à jeter une accusation pour que la personne attaquée s'enroule autour en tâchant de la repousser, il y a la thèse selon laquelle la « *Gauche* » aurait renoncé à l'universalisme pour sombrer dans le différentialisme, le multiculturalisme et, pente glissante oblige, le communautarisme.

De nouveau, c'est celui qui dit qui l'est !

S'il est une religion qui bénéficie en France d'aménagements qui lui sont favorables par rapport à la loi républicaine, c'est le Christianisme et non l'Islam. La **Libre Pensée** ne souhaite aucunement qu'une communauté ou qu'une minorité puisse bénéficier d'aménagements ou d'accommodements. Au contraire, **l'abrogation de la loi Debré**, grave entorse à la loi de Séparation, est notre cheval de bataille. L'égalité devant la loi, la neutralité de l'État, l'absolue liberté de conscience et le libre exercice des cultes, nous ne réclamons rien de plus. Bref, l'application de la **loi du 9 décembre 1905**.

A vrai dire si, nous réclamons un peu plus : en plus de la laïcité, nous voulons aussi que la République soit effectivement indivisible, démocratique et sociale. Nous voulons que tous les enfants français puissent bénéficier d'une Instruction digne de ce nom, condition d'accès indispensable à l'exercice de la réflexion critique par l'acquisition de connaissances. L'accès à l'universel exige le développement de la raison. Raison qui doit être critique, dialectique ou réflexive, sans quoi elle pourrit en bêtises.

C'est pourquoi, lorsque **Sarah El Haïry**, ancienne secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès du ministre de l'Éducation nationale, rend visite à des lycéens, elle devrait

plutôt se réjouir de les entendre développer des remarques critiques à l'encontre d'une conception fermée de la laïcité, plutôt que de les faire taire en entonnant une *Marseillaise* et de diligenter dans la foulée une inspection générale pour comprendre ce qui se passe dans le lycée.

Et si des élèves de confession musulmane refusent de manger du porc à la cantine ? Eh bien, c'est leur droit ! On n'oblige pas un végétarien à manger des entrecôtes, et à mastiquer des sandwiches au jambon lors des sorties scolaires ! Pourtant, ça ne les tuerait pas ! Comme il y a toujours deux choix dans les cantines scolaires, l'élève musulman prendra l'autre plat s'il le souhaite, l'incident sera évité et **Pascal Praud** pourra consacrer son journal à un autre sujet brûlant comme la multiplication des agressions de catholiques à la sortie des messes le dimanche.

Mais blague à part, la **Libre Pensée** réclame une république effectivement démocratique. Elle exige a minima que le vote des citoyens soit respecté, et que le président de la République ne nomme pas un premier ministre de droite lorsque les voix portent majoritairement à gauche. Elle souhaite le passage à une sixième République qui se fonderait le travail d'une **Assemblée constituante populaire**, pour en finir avec le bonapartisme de la Vème République.

Pour soutenir que la **Libre Pensée** prône une laïcité différentialiste, communautariste, il faut décidément ne rien comprendre à la loi du 9 décembre 1905.

Cette loi dont nous fêtons cette année les 120 ans est une loi de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle garantit encore une fois la liberté de conscience et d'expression et le libre exercice des cultes. Il ne peut y avoir de restriction que si une action – à comprendre au sens large – porte atteinte à l'ordre public. La neutralité concerne l'État, elle ne concerne pas les individus. Si on étend la neutralité à la société, on verse dans le totalitarisme : tout ce qui n'est pas conforme à l'idéologie d'État doit être supprimé ! C'est le risque et la tentation de la loi sur le Séparatisme ou loi « confortant les principes républicains » promulguée le 24 août 2021.

Au nom de la lutte contre le Séparatisme, on ne promeut pas l'universalisme et l'indivisibilité républicaine, mais on met en place des contrats d'allégeance à une idéologie d'État qui peine à expliciter les valeurs qui la constituent. La laïcité est un principe juridique, pas une valeur. On demande au citoyen de le respecter, pas nécessairement d'y adhérer. C'est la raison pour laquelle vouloir rajouter la « valeur laïcité » à la devise républicaine témoigne d'une incompréhension coupable.

La laïcité est le principe juridique de Séparation des Eglises et de l'Etat qui rend possible la liberté, l'égalité et la fraternité. Ce n'est pas une valeur de plus devant laquelle il faudrait s'incliner ou marquer une minute de silence. On exige d'un citoyen qu'il obéisse aux lois. Voilà ce qui regarde l'État. L'État ne peut pas exiger en plus de lui qu'il aime la liberté. Si c'est le cas, on s'en réjouit, mais si ce n'est pas le cas, il faut que l'État comprenne que son pouvoir doit s'arrêter au seuil des consciences, au seuil des croyances et des préférences.

Pour lutter contre le Séparatisme, la Séparation suffit !!!

Enfin, comme le cléricisme, sous ses diverses nuances, a toujours fait feu de tout bois, il trouve dans l'instrumentalisation du conflit israélo-palestinien, un ressort nouveau. La logique est simple : soutenir le peuple palestinien dans son aspiration à la survie d'abord, et à l'auto-détermination ensuite, serait soutenir le **Hamass**, c'est-à-dire soutenir une organisation terroriste antisémite, et donc admettre ou permettre que des Israéliens juifs soient tués. D'une manière plus ramassée : s'opposer aux bombardements sur **Gaza**, c'est être antisémite. Or, et à juste titre, l'antisémitisme est considéré comme un délit.

Par conséquent, il faut s'appuyer sur la loi sur l'antisémitisme pour interdire toute critique de la politique israélienne, toute critique du sionisme. Telle est la logique. Mais il faut aller encore plus loin dans l'ignominie pour rendre compte de ce qui se passe. En effet, comme les Palestiniens sont majoritairement musulmans, tout musulman est automatiquement suspecté d'être antisémite. Alors la conclusion s'impose : il faut renforcer le contrôle des musulmans car ils sont enclins à l'antisémitisme et potentiellement au terrorisme. La sécurité de nos concitoyens juifs est à ce prix.

On ne s'étonnera pas de retrouver **Marine Le Pen** et **Jordan Bordella** ainsi que **Bruno Retailleau** et beaucoup d'autres, y compris du Parti socialiste, dans une forme de soutien inconditionnel à l'État d'Israël ; car là encore, c'est celui qui dit qui l'est : accuser d'antisémitisme les Musulmans et tous les individus qui défendent les droits du Peuple palestinien contre une politique coloniale et impérialiste criminelle, c'est projeter sur l'autre ce que l'on souhaite : un Etat ethnique et religieux, le contraire d'un Etat laïque.

En novembre 2024, le **Comité Laïcité République** a décerné son prix annuel de la laïcité à **Sophie Aram**. Cette dernière qualifierait sans doute la **Libre Pensée** de « *suceur de Mollahs* » ayant lâchement renoncé à défendre la laïcité et la liberté d'expression en capitulant devant la menace d'une fatwa ou par un pacte avec le diable. Quant à nous, nous regrettons que sa défense de la laïcité se limite à la critique du voile et des mollahs et n'aille pas jusqu'à la dénonciation des projets de loi visant à interdire la critique du sionisme.

En novembre 2023, le **Comité Laïcité République** avait remis son prix de la laïcité à **Abnousse Shalmani**, elle est aussi originaire d'un pays majoritairement musulman, qui n'a pas de mots assez durs pour l'intégrisme musulman, mais n'en a aucun pour les intégrismes des autres religions. Toutes les deux parlent d'une trahison de la gauche, d'une gauche qui serait islamo-gauchiste, islamo-complice.

Si ces tartufferies ne se faisaient pas au détriment de la lutte sociale et au profit de la réaction, il faudrait en rire. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Il y a fort à parier que si **Jaurès** était parmi nous, le **Comité Laïcité République** ne le trouverait pas digne de mériter son prix-laïcité, lui qui fut pourtant l'un des principaux artisans de la **loi du 9 décembre 1905**.

Eh bien tant pis pour le **Comité Laïcité République**, nous choisissons **Jaurès**. Voici ce qu'il écrivait dans *L'Humanité* le 7 août 1904, en conclusion d'un texte intitulé **Etienne Dolet (le martyr d'un libre-penseur)** : « *Ô ineptie des inquisiteurs ! Ô niaiserie des bourreaux ! Mais nous, en qui ces souvenirs raniment la juste haine, et le mépris aussi, des puissances de servitude, maintenons toujours ardente en nous la vie de l'esprit, la libre et noble inquiétude du vrai. (...)* »

*L'organisation du nouveau monde social de solidarité et de justice ne se fera point sans un grand effort de pensée. Les bûchers sont éteints ; mais l'obstacle demeure, des inerties, des routines, des préjugés, des ignorances. Le vrai moyen d'honorer les martyrs de la pensée comme **Dolet**, c'est de créer en soi, par un travail de tous les jours, la liberté de l'esprit, la puissance de la vie intérieure ».*

120 ans après la **loi de 1905**, les forces laïques du pays doivent poursuivre le combat contre les obscurantismes, les cléricatismes et les puissances antisociales et antidémocratiques de notre temps. Chaque jour compte, mais il y a des jours particuliers. Le 06 décembre au gymnase Japy sera précisément un jour particulier !

Clément Denuit, membre de la CAN